

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Vendredi 24 janvier 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014-01 ÉLECTION DU 3^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Le jeudi 16 janvier 2014, à 10 h, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, ont été régulièrement convoqués.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqués, s'est à nouveau réuni, sans nécessité de quorum, le 24 janvier 2014 sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Christine MIRAUCHAUX - M. Avi ASSOULY -
M. Michel CRESPIN – Mme Isabelle BOURGEOIS – Mme Odile THIERIOT

**ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS**

M. Bernard JAUSSAUD - Mme Cécile HELLE - M. Gérard PIEL - Mme Mireille PEIRANO -
Mme Aïcha SIF - - Mme Sandra TORRES - M. Mohamed RAFAI
M. Gérard CAMY - Mme Joëlle METZGER - M. Jacques SAPIEGA
M. Patrick TALBOT - M. Alain TIMAR - Mme Odile THIERIOT – M. Bernard TOURNOIS
M. Jean-Pierre DEMAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 2221-9,

VU la délibération n° 00-234 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 26 octobre 2000 créant la Régie Culturelle Régionale et adoptant son règlement intérieur,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU les statuts de la Régie Culturelle Régionale et notamment son article 6 qui stipule que les Vice-Président sont élus parmi les Conseillers Régionaux,

VU la délibération n°13-1606 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 désignant les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale,

La Présidente propose au Conseil d'Administration de procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président de la Régie Culturelle Régionale, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages et demande donc aux candidats de se faire connaître.

Considérant :

La candidature de Madame Cécile HELLE.

Chaque membre du Conseil d'Administration, à l'appel de son nom, remet à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 5

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 5

Majorité absolue (si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement inférieur) : 2

Résultat du vote :

Madame Cécile HELLE

5 voix

Cinq voix

Madame Cécile HELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente

Fait à Bouc-Bel-Air

Le 24 janvier 2014



La Présidente du Conseil d'Administration

Madame Christine MIRAUCHAUX